

**Bernard BENAIS**  
**Expert-comptable**  
**Commissaire aux comptes**  
**Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers**  
**Ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris**

**103, rue La Fayette**  
**75010 Paris**

**Mob 06 09 91 55 85**  
**Mail [bernard181953@gmail.com](mailto:bernard181953@gmail.com)**

## **ACTION LEUCEMIES**

**Association régie par la loi du 01 juillet 1901**

**2, rue des Longs Près**  
**92100 Boulogne Billancourt**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*(Exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022)*

**ACTION LEUCEMIES**  
**Association régie par la loi du 01 juillet 1901**  
**2, rue des Longs Près**  
**92100 Boulogne Billancourt**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACTION LEUCEMIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ACTION LEUCEMIES à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons vérifié que le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du Public a bien été établi en conformité avec le règlement CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008 et que les modalités d'élaboration ainsi que contenu ont fait l'objet d'une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
  - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
  - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>20</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs
-

de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris,

Le 16 mars 2023

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line that curves to the right, with a small horizontal stroke above the vertical line.

**Le Commissaire aux comptes  
Bernard BENAIS**



2 rue des Longs Près  
92100 Boulogne-Billancourt  
SIRET : 518 159 884 00015

## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- **Bilan**
- **Compte de Résultats par nature**
- **Annexe :**
  1. Activité de l'entité
  2. Faits marquants de l'exercice
  3. Méthodes comptables
  4. Compléments d'informations sur le Bilan
  5. Compléments d'informations sur le Compte de résultat
  6. Produits et charges par origine et par destination
  7. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public
  8. Compléments d'informations sur les Produits et charges par origine et par destination et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public



ACTION LEUCÉMIES		BILAN				Exercice 2022		
ACTIF	2022		2021		PASSIF	2022	2021	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net		Solde	Solde	
Immobilisations incorporelles (site internet, charte graphique, outils de communication)	9 040	9 040	0	0	Report à nouveau	32 523	30 792	
Immobilisations corporelles					Excédent ou déficit de l'exercice	1 442	1 731	
Immobilisations financières (dépôt de garantie)	49		49	49	<b>SITUATION NETTE</b>	<b>33 964</b>	<b>32 523</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 089</b>	<b>9 040</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>33 964</b>	<b>32 523</b>	
Stocks et encours (marchandises)					<b>FONDS DEDIES</b>	<b>19 478</b>	<b>63 462</b>	
Créances	0		0	13 000	<b>PROVISIONS</b>			
Disponibilités	90 926		90 926	110 473	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 760	27 760	
Charges constatées d'avance	227		227	223	<b>DETTES</b>	<b>37 760</b>	<b>27 760</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>91 153</b>		<b>91 153</b>	<b>123 696</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>91 202</b>	<b>123 745</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>100 242</b>	<b>9 040</b>	<b>91 202</b>	<b>123 745</b>				

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE 2022		
PRODUITS ET CHARGES PAR NATURE	2022	2021
Produits de tiers financeurs	18 225	79 060
Concours publics et subventions d'exploitation	5 750	9 125
Ressources liées à la générosité du public : dons manuels	12 475	50 935
Contributions financières des entreprises partenaires	0	19 000
Utilisations des fonds dédiés	43 984	9 854
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>62 209</b>	<b>88 914</b>
Autres achats et charges externes	52 825	35 877
Aides financières	6 961	4 689
Reports en fonds dédiés	0	46 888
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>59 785</b>	<b>87 454</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 424</b>	<b>1 460</b>
TOTAL PRODUITS FINANCIERS : autres intérêts et produits assimilés	1 022	271
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 022</b>	<b>271</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>3 446</b>	<b>1 731</b>
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS : sur opérations de gestion	270	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES : sur opérations de gestion	2 275	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 005</b>	<b>0</b>
TOTAL DES PRODUITS	63 502	89 185
TOTAL DES CHARGES	62 060	87 454
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 442</b>	<b>1 731</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	47 300
Prestations en nature	10 000	12 729
Bénévolat	26 492	29 802
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>36 492</b>	<b>89 831</b>
Mises à disposition gratuite de biens et services	36 492	89 831
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>36 492</b>	<b>89 831</b>

# ANNEXE

## 1. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Créée en 2009, Action Leucémies ne compte que des bénévoles, et tous les fonds récoltés sont dédiés aux patients.

L'association s'est fixé comme mission d'agir au quotidien pour soutenir et accompagner les patients atteints de leucémie et leurs proches :

- ✓ En améliorant les conditions de vie des patients à l'hôpital par la mise en œuvre de projets concrets élaborés avec les équipes médicales, et par une aide financière aux patients les plus démunis.
- ✓ En participant financièrement à l'effort de recherche
- ✓ Et en informant les patients et leurs proches sur la maladie et ses traitements.

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'association a poursuivi en 2022 le développement de ses actions dans le cadre de ses trois missions. L'association dégage en 2022 un excédent de 1.442€, à la suite d'un excédent de 1.731€ en 2021.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés en respectant les règles de prudence et sont présentés conformément aux principes comptables des associations.

Aucun changement n'est intervenu dans les méthodes comptables appliquées par l'association en 2022.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables,
- ✓ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations sont amorties sur la durée probable d'utilisation du bien.

Les créances et les dettes ont été valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.



### 3.2. Note relative à l'établissement du CROD et du CER

L'association faisant appel à la générosité du public, établit un Compte de résultat par origine et destination (CROD), ainsi qu'un Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), suivant les directives du Conseil National de la Comptabilité CRC 2008-12 en date du 3 avril 2008, et les précisions apportées par la réforme en 2021.

L'association réalisant ses missions dans la durée et en continu, les fonds collectés l'année N ne sont pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des projets de qualité. Inversement, certains projets de l'année N sont financés par des fonds collectés les années précédentes. Les postes « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » en rendent compte.

Pour les besoins spécifiques de ces états, les méthodes mises en œuvre sont décrites ci-après.

#### 3.2.1. Ressources

Les ressources de l'exercice comprennent :

- ✓ Les dons collectés des particuliers
- ✓ Les recettes d'activités organisées par l'association ou pour son compte
- ✓ Les financements issus de partenariats avec des entreprises
- ✓ Les subventions et autres concours publics
- ✓ Les produits financiers
- ✓ Les Fonds dédiés portés au bilan à la clôture de l'exercice précédent et utilisés au cours de l'exercice pour financer les missions sociales.

Les ressources sont considérées comme affectées si, en fonction de la volonté exprimée par le donateur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, elles comportent une obligation pour l'association de les consacrer à une mission ou à un projet déterminés.

**Les ressources collectées auprès du public** sont :

- ✓ Les dons collectés
- ✓ Les recettes d'activités organisées par l'association ou pour son compte

#### 3.2.2. Emplois

Les emplois de l'exercice comprennent :

- ✓ **Les dépenses relatives aux missions sociales de l'association** : coûts directs et indirects engagés pour chacune des missions sociales de l'association, à l'exclusion des coûts induits par la collecte. Conformément à la réglementation, les dépenses relatives aux trois missions sociales sont présentées dans le CER par type de dépense (Distribution directe de secours ; Achats de biens et services ; Versements à d'autres organismes ; Dotation aux amortissements).



- ✓ **Les Frais de recherche de fonds** incluent : frais de publicité supportés dans le cadre d'activités organisées par l'association et destinées à collecter des fonds (plaquettes, flyers, badges, chasubles, bannières, coût des stands etc.), frais d'appel et de traitement des dons, rais liés à la tenue des fichiers de membres et donateurs. Les Frais de recherche de fonds sont déduits des fonds affectés aux missions sociales concernées l'année d'encaissement.
- ✓ **Les Frais de fonctionnement** sont les frais généraux, dès lors qu'ils ne répondent pas aux définitions des postes "Missions" et "Frais de recherche de fonds". Ces frais sont des frais fixes qui ne dépendent pas du volume d'activité. Les Frais de fonctionnement sont couverts d'abord par les produits financiers et les cotisations, puis les subventions non affectées, puis les partenariats non affectés, et enfin les recettes d'activité non affectées.
- ✓ **Les Engagements à réaliser sur ressources affectées (ou « Fonds dédiés »)** sont la partie des ressources de l'exercice, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

### 3.2.3. Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de Contributions Volontaires en Nature de la part de ses bénévoles et de ses partenaires, entreprises privées ou collectivités territoriales.

- ✓ **Les heures de bénévolat** déclarées par les bénévoles sont vérifiées et consolidées. Pour tous les bénévoles, elles sont valorisées au SMIC majoré des charges sociales.
- ✓ **Les Prestations en nature** sont valorisées comme l'ensemble des coûts supportés par la personne ou l'organisme qui offre le service. Cette évaluation est fournie par le donateur, à défaut le prix de marché est retenu.
- ✓ **Les Dons en nature** sont évalués par le donateur, de la façon suivante :
  - Si le don est effectué par une entreprise, la valeur est celle des sommes ayant dû être engagées par elle pour acquérir ou produire, puis stocker, l'objet concerné.
  - Si le don est effectué par un particulier, la valeur est la somme d'argent que le donateur aurait selon lui obtenue s'il avait vendu l'objet au lieu de le céder gratuitement.

## 4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

### 4.1. Actif immobilisé

Immobilisations brutes					
Compte	Libellé	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2022
205000	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	9 040	0	0	9 040
275000	Dépôts de garantie	49	0	0	49



Amortissements				
Compte	Libellé	Amortissement au 31/12/2021	Dotation de l'année	Amortissement au 31/12/2022
280500	Amortissement des concessions, brevets...	9 040	0	9 040

L'association a fait développer une nouvelle charte graphique, un site internet et des documents de communication du fait de sa sortie de la Fédération Leucémie Espoir au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de son changement de nom pour Action Leucémies. Le coût de ces prestations a été inscrit au bilan en immobilisation incorporelles en 2015, amorties sur leur durée de vie prévue, à savoir 3 ans.

#### 4.2. Créances

Autres créances		
	31/12/2022	31/12/2021
Partenariat GILEAD	0	7 000
Partenariat EPINAY-SUR-SEINE	0	6 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>13 000</b>

Toutes les créances et dettes inscrites au bilan ont une échéance inférieure à un an.

#### 4.3. Disponibilités

Les disponibilités sont les comptes bancaires ouverts par l'association auprès du CIC, à savoir un compte courant et un Livret A, et auprès du Crédit Agricole Ile de France, ainsi que les chèques en cours d'encaissement et une caisse d'un montant faible.

Disponibilités		
	31/12/2022	31/12/2021
Compte courant CIC	2 996	1 614
Livret A CIC	85 977	0
Compte courant Crédit Agricole	574	54 089
Livret A Crédit Agricole	0	54 485
Paypal	98	0
Chèques à l'encaissement	1 000	0
Caisse	281	285
<b>Total</b>	<b>90 926</b>	<b>110 473</b>

#### 4.4. Évolution de la Situation nette

Situation nette		
	31/12/2022	31/12/2021
<b>Situation nette au 31/12/N-1</b>	32 523	30 792
Résultat de l'exercice N	1 442	1 731
<b>Situation nette au 31/12/N</b>	<b>33 964</b>	<b>32 523</b>

#### 4.5. Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Leur évolution et leur répartition par mission sont décrits au paragraphe **8**.

#### 4.6. Dettes fournisseurs

Fournisseurs et comptes rattachés		
	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires du Commissaire aux Comptes	2 760	2 760
Bourse de recherche 2021	20 000	20 000
Bourse de Recherche 2022	10 000	
Projet CH Versailles	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>37 760</b>	<b>27 760</b>

### 5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

#### 5.1. Produits

Depuis l'Assemblée générale du 9 avril 2016, l'association a supprimé l'obligation pour les membres de verser une cotisation. De ce fait, les dons faits par les membres depuis cette date sont comptabilisés en dons.

Les « Concours publics et subventions d'exploitation » correspondent aux fonds versés par des organismes publics :

Concours publics et Subventions d'exploitation		
	31/12/2022	31/12/2021
Mairie de Boulogne-Billancourt	1 750	1 750
Mairie d'Épinay-sur-Seine	1 000	7 000
ODER (*)	3 000	375
<b>Total</b>	<b>5 750</b>	<b>9 125</b>

(\*) L'ODER est une association qui organise chaque année une brocante dont l'objectif est de venir en aide à des associations s'occupant de personnes âgées, handicapées, et familles en difficulté en les soutenant financièrement.

Les « **Ressources liées à la générosité du public** » incluent le produit des activités organisées par l'association ou pour le compte de l'association ainsi que les dons manuels des particuliers.

Ressources liées à la générosité du public : dons manuels		
	31/12/2022	31/12/2021
Dons des particuliers	6 310	5 486
Abandons de frais des bénévoles	415	294
Fondation EM Normandie	750	0
Rotary Club	5 000	0
Vente aux enchères 2021	0	45 155
<b>Total</b>	<b>12 475</b>	<b>50 935</b>

Les « **Contributions financières** » correspondent aux partenariats mis en place avec des entreprises :

<b>Contributions financières des entreprises partenaires</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Gilead Sciences	0	17 000
Fondation Decathlon	0	2 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>19 000</b>

Les **produits financiers** correspondent aux intérêts perçus sur le Livret A de l'association.

## 5.2. Charges

Le poste « **Autres achats et charges externes** » inclut les dépenses réalisées dans le cadre des missions de l'association, ainsi que les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.

<b>Autres achats et charges externes</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Amélioration de la vie des patients hospitalisés	26 749	9 663
Faire progresser la Recherche	20 000	20 000
Informier et sensibiliser	311	0
<b>Sous-total : dépenses pour les missions</b>	<b>47 061</b>	<b>29 663</b>
Frais de recherche de fonds	59	1 404
Frais de fonctionnement	5 705	4 811
<b>Total</b>	<b>52 825</b>	<b>35 877</b>

Les « **Aides financières** » sont apportées aux patients atteints de leucémies et à leurs proches sous forme de soutiens financiers exceptionnels sur dossier, de chèques de services utilisés pour l'alimentation et l'habillement, et de tickets de transport.

Le « **Report en fonds dédiés** » correspond à la partie des ressources de l'exercice, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard (voir détails au chapitre relatif au CROD / CER).

Les « **Charges exceptionnelles sur opérations de gestion** » correspondent à des aides financières qui n'avaient pas été comptabilisées en 2019 (facture de chèque de services).

L'association n'a pas d'engagements financiers, et en particulier pas d'engagements en matière de pensions et retraites.

Le poste « Utilisation des fonds dédiés » correspond à la partie des fonds dédiés inscrits au bilan au 31 décembre 2021, et utilisés en 2022 (voir 8).

## 5.3. Évaluation des Contributions Volontaires en Nature

Les Contributions Volontaires en Nature proviennent :



- ✓ Des heures passées par les bénévoles pour les missions sociales, la recherche de fonds ou le fonctionnement de l'association
- ✓ De prestations en nature fournies par des bénévoles, des entreprises ou des collectivités territoriales partenaires

<b>Contributions Volontaires en Nature- Ressources</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Dons en nature/ oeuvres d'artistes</b>		<b>47 300</b>
<i>Mairie de Boulogne-Billancourt: mise à disposition d'un local pour l'association</i>	<i>10 000</i>	<i>6 730</i>
<i>SVV MILLON : Prestations gratuites pour la Vente aux enchères du 23/10/2021</i>		<i>6 000</i>
<b>Total Prestations en nature</b>	<b>10 000</b>	<b>12 730</b>
<b>Heures de bénévolat</b>	<b>26 492</b>	<b>29 802</b>
<b>Total</b>	<b>36 492</b>	<b>89 832</b>

Le bénévolat est estimé à 1.908 heures de travail en 2022, équivalent à 1,2 poste à temps plein. Le bénévolat est en totalité dédié à la Mise à disposition gratuite de biens et services, y compris à travers les travaux de gestion et d'administration de l'association, et le temps consacré à la collecte de fond.

## **6. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)**



	2022		2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>12 475</b>	<b>12 475</b>	<b>50 935</b>	<b>50 935</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	12 475	12 475	50 935	50 935
- Dons manuels	12 475	12 475	50 935	50 935
- Legs, donations et assurances vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
<b>2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 292</b>		<b>19 271</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		19 000	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 292		271	
<b>3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>5 750</b>		<b>9 125</b>	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	43 984	32 506	9 854	4 618
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>63 501,54</b>	<b>44 981</b>	<b>89 185</b>	<b>55 553</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1- MISSIONS SOCIALES : réalisées en France</b>	<b>56 296</b>	<b>34 506</b>	<b>34 352</b>	<b>18 631</b>
1.1 Réalisées en France	56 296	34 506	34 352	18 631
- Actions réalisées par l'organisme	56 296	34 506	34 352	18 631
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS : frais d'appel à la générosité du public</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>1 404</b>	<b>1 404</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	59	-	1 305	1 305
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			99	99
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 705</b>	<b>4 094</b>	<b>4 811</b>	<b>2 405</b>
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
<b>6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 888</b>	<b>32 386</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>62 059,65</b>	<b>38 600</b>	<b>87 454</b>	<b>54 826</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 442</b>	<b>6 381</b>	<b>1 731</b>	<b>727</b>
FONDS DEDIES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	63 462	43 779	26 428	16 011
FONDS DEDIES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	19 478	11 273	63 462	43 779

## 7. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC Exercice 2022					
EMPLOIS	2022	2021	RESSOURCES	2022	2021
1 - MISSIONS SOCIALES - Réalisées en France	34 506	18 631	1.1 COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	-	-
- Activités réalisées par l'organisme	34 506	18 631			
- Versement à d'autres organismes			1.2 DONS, LEGS ET MECENAT	12 475	50 935
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	1 404	- Dons manuels	12 475	50 935
- Frais d'appel à la générosité du public	-	1 305	- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Frais de recherche d'autres fonds	-	99	- Mécénats	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 094	2 405	1.3 AUTRES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>38 600</b>	<b>22 440</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>12 475</b>	<b>50 935</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	2 - REPRISE DES PROVISIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	32 386	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	32 506	4 618
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 381	727	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>44 981</b>	<b>55 553</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 981</b>	<b>55 553</b>
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	31 017	30 290
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 381	727
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	37 398	31 017

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
	2022	2021		2022	2021
Missions sociales réalisées en France	8 173	53 840	Bénévolat	26 492	29 802
Recherche de fonds	3 264	14 252	Prestation en nature	10 000	12 730
Fonctionnement	25 055	21 739	Dons en nature	0	47 300
<b>TOTAL</b>	<b>36 492</b>	<b>89 832</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 492</b>	<b>89 832</b>

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2022	2021
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>43 779</b>	<b>16 011</b>
Utilisation	-32 506	-4 618
Report		32 386
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>11 273</b>	<b>43 779</b>

## 8. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU CROD ET AU CER

**Les produits liés à la générosité du public** ont diminué en 2022 car ils étaient à un niveau exceptionnellement élevé en 2021 grâce à la vente aux enchères d'œuvres d'art organisée en octobre 2021 dans le cadre du salon ArtShopping, avec le concours de la maison de vente Millon.

**Les dépenses pour les missions sociales** en 2021 étaient négativement impactées par le contexte de la crise sanitaire, l'accès des bénévoles et des prestataires aux établissements de santé ayant été interdit pendant plusieurs mois de l'année :

<b>Dépenses pour les Missions sociales</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Amélioration de la vie des patients hospitalisés	26 749	9 663
Aides financières	9 235	4 689
Faire progresser la Recherche	20 000	20 000
Informier et sensibiliser	311	0
<b>Total</b>	<b>56 296</b>	<b>34 352</b>

Les **Frais de recherche de fonds** ont été exceptionnellement bas en 2022, la documentation établie en 2021 ayant été réutilisée.

<b>Ratio Frais de recherche de fonds / Ressources collectées auprès du Public</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Frais de recherche de fonds	59	1 404
Ressources collectées auprès du Public	12 475	50 935
<b>Ratio %</b>	<b>0,47%</b>	<b>2,76%</b>

Les **Frais de fonctionnement** sont en grande partie fixes. L'augmentation en 2022 est principalement due à celle des frais bancaires du Crédit Agricole :

<b>Ratio Frais de fonctionnement / Total des emplois</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Frais généraux	5 290	4 517
Abandons de frais des bénévoles	415	294
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>5 705</b>	<b>4 811</b>
<b>Ratio %</b>	<b>9,2%</b>	<b>5,5%</b>

### **Reports en fonds dédiés de l'exercice (Emplois), Utilisation des fonds dédiés antérieurs (Ressources), et Variation des fonds dédiés collectés auprès du Public (Ressources)**

Des fonds dédiés inscrits au bilan 2021 n'ont pu être utilisés en 2022 conformément à leur objet, et sont donc reportés.

La part des Fonds dédiés issue des ressources collectées auprès du Public, et leur variation en 2021 et 2022, sont les suivants :

<b>Variation des Fonds dédiés par origine des fonds</b>				
	<b>31/12/2022</b>		<b>31/12/2021</b>	
	Total Compte de résultat	Dont Produits liés à la Générosité du Public	Total Compte de résultat	Dont Produits liés à la Générosité du Public
<b>Fonds dédiés au 31/12/N-1</b>	63 462	43 779	26 428	16 011
Utilisation des fonds antérieurs en N	-43 984	-32 506	-9 854	-4 618
Report en fonds dédiés en N	0	0	46 888	32 386
<b>Fonds dédiés au 31/12/N</b>	<b>19 477</b>	<b>11 273</b>	<b>63 462</b>	<b>43 779</b>

**Bernard BENAIS**  
**Expert-comptable**  
**Commissaire aux comptes**  
**Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers**  
**Ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris**

**103, rue La Fayette**  
**75010 Paris**

**Mob 06 09 91 55 85**  
**Mail [bernard181953@gmail.com](mailto:bernard181953@gmail.com)**

## **ACTION LEUCEMIES**

**Association régie par la loi du 01 juillet 1901**

**2, rue des Longs Près**  
**92100 Boulogne Billancourt**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*(Exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022)*

## **ASSOCIATION ACTION LEUCEMIES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

A Paris

Le 16/03/2023



**Le commissaire aux comptes**  
**Bernard BENAIS**